

PENSION DOMAINE DES TOUCHES

REGLEMENT DE LA PENSION

- Carnet de vaccinations à jour à fournir le jour d'arrivée, toux du chenil obligatoire.
 - Chèque de caution en cas d'urgence vétérinaire
 - Si frais de vétérinaire engagé le propriétaire devra rembourser la pension.
 - Mr Desbancs ne pourra être tenu responsable en cas de décès de l'animal à la pension, suite à une maladie ou âge avancé de l'animal.
 - Si l'animal arrive malade et contamine d'autres pensionnaire les frais pouvant être engagés seront à la charge du propriétaire.
 - Pour toute réservation des arrhes correspondant à 30% de la somme total sera demandé (non remboursables, sauf cas de force majeur: décès ou maladie de l'animal)
 - Tout séjour réservé et commencé sera dû intégralement
 - Les chiens étant en liberté ils peuvent se blesser lors des jeux , si frais de vétérinaire engagés le remboursement sera demandé
- Les chiennes en chaleurs ne sont pas acceptées, En cas de chaleurs pendant le séjour Mr Desbancs ne pourra être tenu responsable s'il y a gestation par la suite
- chien 11euro par jour ou 12 euro si la pension fournit la nourriture
 - chat 7,5 euro par jour ou 8,5 euro si la pension fournit la nourriture